CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-07(12)

Vérification de l'intégrité

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

SI

Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-07(12) — Vérification de l'intégrité (-M-)

Énoncés :

Exiger que l'intégrité des logiciels suivants soit vérifiée avant exécution : [Affectation : logiciels désignés par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

L'organisation vérifie l'intégrité des logiciels avant leur exécution afin de réduire les risques d'exécuter du code ou des programmes malveillants qui contiennent des erreurs découlant de modifications non autorisées. Les organisations considèrent la source du logiciel pour s'assurer que ce dernier et ses mises à jour proviennent de sources et/ou de sites autorisés et pour confirmer le caractère pratique des approches adoptées en ce qui a trait à la vérification de l'intégrité des logiciels, notamment la disponibilité de sommes de contrôle fiables de la part des développeuses, des développeurs et des fournisseurs de logiciels.